

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**17 NOVEMBRE 2011**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**21 allée du Triboulet –  
Régularisation foncière**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 18 novembre 2011  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 23 novembre 2011  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 novembre 2011

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille onze, le 17 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY  
Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur HAÏAT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Un élargissement de l'allée du Triboulet est nécessaire pour améliorer la desserte cette voie. La Ville a donc réalisé les travaux d'élargissement à la fin des années 80 et au début des années 90, mais la situation foncière des parcelles AS 1736-1747-1748 et 1750 sises 21 allée du Triboulet n'a jamais été régularisée.

Afin de procéder à la régularisation foncière, il convient de procéder à une acquisition et à une cession de terrains entre la Ville et les propriétaires fonciers, Monsieur QUEMENER et Madame BIENFAIT. Ainsi, la Ville doit céder à ces personnes deux emprises représentant 2 m<sup>2</sup> environ et acquérir deux autres emprises représentant 106 m<sup>2</sup> environ.

France Domaine a estimé les 2 m<sup>2</sup> à € et les 106 m<sup>2</sup> à €. (*en attente de France Domaine*). Les propriétaires ont toutefois accepté le principe d'un échange à titre gratuit, conformément à la promesse d'échange signée par eux en date du 14 octobre 2011.

La cession des 2 m<sup>2</sup> appartenant au domaine public interviendra après désaffectation et déclassement, sans enquête publique préalable car elle n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte de l'allée du Triboulet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modalités de cet échange.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

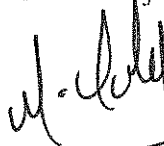
Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

- APPROUVE la désaffectation et le déclassement préalable des deux emprises représentant 2 m<sup>2</sup> appartenant à la Ville et sise 21 allée du Triboulet.
- APPROUVE l'échange sans soulte à intervenir entre la Ville et les propriétaires des parcelles AS 1738-1747-1748 et 1750 sises 21 allée du Triboulet, et concernant des emprises respectives de 2 m<sup>2</sup> et de 106 m<sup>2</sup>.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet échange.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

